

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS

D'ACIDE CITRIQUE

ORIGINAIRE DE CHINE

Avis (2011/C 346/05) de la Commission, (JOUE C346 du 26.11.2011) concernant les mesures antidumping sur les importations dans l'Union d'acide citrique originaire de Chine (relevant des codes TARIC 2918 14 00 00 et 2918 15 00 10).

Changement de raison sociale d'une société soumise à un taux de droit antidumping individuel.

La référence contenue dans les articles 1^{er} de la décision 2008/899/CE et 1^{er}, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1193/2008 à:

Anhui BBKA Biochemical Co. Ltd

doit être lue comme:

COFCO Biochemical (Anhui) Co. Ltd

Le code TARIC additionnel A874 précédemment attribué à Anhui BBKA Biochemical Co. Ltd s'applique à COFCO Biochemical (Anhui) Co. Ltd.